

Bulletin de la section académique du SNES  
15, rue Dobrée - 44100 NANTES  
tél. 02 40 73 52 38 fax 02 40 73 08 35  
e-mail : s3nat@snes.edu sur le Web : www.nantes.snes.edu

N°33 - Août 2020 - Prix du numéro : 1.50€

## Edito

Nous savons toutes et tous, depuis plusieurs semaines, que la rentrée ne sera pas une rentrée comme les autres ... Toutes et tous, sauf, semble-t-il, notre Ministre. Alors qu'il aurait fallu préparer cette rentrée activement, en concertation, et donner les moyens aux personnels de l'aborder dans les conditions les plus sereines possibles, J.-M. Blanquer a préféré pérorer dans les médias sur les vacances apprenantes et se délivrer des autosatisfecit, attitude qui ne nous a pas surpris, mais a confirmé le fait que le Ministre ne prenait absolument pas la mesure de la situation.

La parution, début août, du plan de continuité pédagogique, confirme qu'aucune solution réellement concrète n'est apportée par le Ministère et que tout est renvoyé au local, alors même que certaines dispositions (prêt d'équipements informatiques aux enseignants.es et aux élèves, par exemple) seront impossibles à mettre en place faute de moyens existants. Le protocole sanitaire, paru le 21 juillet, a montré, à nouveau et de façon inquiétante, à quel point le Ministre est à contre-temps dans sa gestion des conséquences de l'épidémie de Covid-19 à l'Education Nationale : ce protocole sanitaire prévoyait prématurément un allègement des dispositions qui prévalaient au déconfinement, alors que l'épidémie reprenait de la vigueur. Plusieurs semaines se sont écoulées, sans que le Ministre ne réagisse, alors que les organisations syndicales réclamaient un protocole plus strict. Il aura fallu attendre fin août pour que le port du masque pour les élèves et les personnels, dans le second degré, devienne obligatoire. Mieux certes, mais le protocole sanitaire demeure insuffisant au vu de la situation actuelle. A contretemps encore, sur les personnes vulnérables pour lesquelles quelques éléments n'ont été donnés que le vendredi 28 août, alors que des plénières se tenaient déjà dans certains établissements.

Mi-juin, le Ministre avait alimenté la polémique sur les profs décrocheurs. Mais fin août, qui sont les décrocheurs ? Les profs qui ont préparé la rentrée pendant leurs vacances ou le Ministre qui, lui, n'a rien préparé ?

Nul doute que les semaines qui s'annoncent ne vont pas être simples, car, comme à son habitude, le Ministère va renvoyer au local la gestion des conséquences de la reprise de l'épidémie, laissant les personnels se débrouiller seuls et « bricoler » pour faire fonctionner les établissements scolaires.

Comme si la coupe n'était pas déjà bien pleine, fidèle à son habitude d'informer les personnels de ces décisions lors de ces passages médiatiques, le Ministre annonce le dimanche 30 août un « Grenelle des professeurs ». « *Des maîtres heureux, ce sont des élèves heureux. C'est ce cercle vertueux du bien-être que je souhaite renforcer* », déclare-t-il. Mais le bien-être au travail, n'est-ce pas d'abord être considéré par son employeur, c'est-à-dire être rémunéré correctement, bénéficier des moyens nécessaires et des conditions de travail satisfaisantes pour assurer les fonctions qui nous sont confiées ? De ce point de vue, si ces derniers mois, le Ministre avait satisfait la demande de cadrages nationaux, élaborés dans des délais qui permettent d'en préparer véritablement la mise en œuvre sur le terrain, il n'aurait peut-être pas rendu ses personnels heureux, mais il leur aurait épargné bien des difficultés et n'aurait ainsi pas aggravé leurs conditions de travail ! Depuis son arrivée au Ministère, les personnels lui demandent à être entendus, en vain. Car ce que les personnels attendent, ce n'est pas qu'on les rende heureux, mais que leur Ministre les écoute, réellement, cesse de les mépriser et leur donne les moyens d'assurer leurs fonctions au sein du Service Public d'Education.

Nelly Hervouet, août 2020.

## Sommaire

- 1.....Éditorial
- 2-3.....Rentrée 2020
- 4-5.....Stagiaires
- 6-7.....Affectations 2020
- 8.....Communiqué intersyndical pour le 17 septembre



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

Retrouvez le  
SNES sur le  
web



le site national  
[www.snes.edu](http://www.snes.edu)



le site académique  
[www.nantes.snes.edu](http://www.nantes.snes.edu)





**Rarement une rentrée aura été aussi peu préparée par un Ministre au vu de la situation, laissant les personnels jusqu'à la veille de leur rentrée dans le flou le plus complet. Les documents destinés à préparer concrètement la rentrée, non seulement ont été actualisés tardivement, mais ne répondent pas aux enjeux de la période, renvoyant constamment au local la gestion des conséquences de l'épidémie de Covid-19 dans l'Education Nationale.**

#### **Un protocole sanitaire à renforcer**

Le protocole sanitaire de la rentrée 2020 a été publié le 21 juillet, alors que l'épidémie commençait à peine à reprendre. Ce document consistait en un allègement des barrières existantes contre le Covid-19, avec le seul port du masque pour les élèves. En complet décalage avec la situation évolutive de cet été, il a fallu attendre le 26 août pour que le Ministre annonce, après de multiples interventions des organisations syndicales, le port du masque obligatoire pour les personnels et les élèves. Certes, cette mesure va dans le bon sens. Néanmoins, au vu de l'augmentation du nombre de cas de Covid-19 chaque jour, ce protocole reste insuffisant. Afin de mieux sécuriser la rentrée, pour éviter les fermetures d'établissement, le SNES-FSU revendique, entre autres : l'aération des salles toutes les heures pendant 10 minutes, la limitation (au maximum) des brassages d'élèves en repensant l'organisation des circulations, de la demi-pension et des transports scolaires, une réelle considération des personnels ou élèves à risques, des discussions collectives, la gratuité des masques pour tous les élèves, une meilleure identification des cas contacts et des tests immédiats, ...

#### **Un plan de continuité qui ne répond pas aux vraies questions**

Début août, alors que la reprise de l'épidémie se confirmait, le Ministère a publié une circulaire comportant un plan de continuité pédagogique envisageant deux autres hypothèses : la première, celle d' "une circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict", la seconde, celle d' "une circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture

des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée". Les mesures figurant dans ce plan restent insuffisantes, renvoient à des arbitrages locaux dont les personnels sont exclus et n'apportent pas de réponses aux vraies questions posées sur le plan pédagogique.

#### **Et les moyens ?**

Le protocole sanitaire ne doit pas faire oublier les conditions difficiles dans lesquelles se tient cette rentrée dans notre académie : la réforme du lycée a engendré, comme nous le dénonçons, de nombreuses suppressions de postes et autant de classes surchargées. Le collège subit la même situation de manque de moyens. Les vies scolaires n'ont pas été dotées, non plus, de moyens supplémentaires de surveillance et de CPE. Rappelons que, dans notre académie, il aurait fallu 65 équivalents Temps Plein de plus en collège pour accompagner l'évolution démographique et 21 en lycée. Pourtant, les conséquences du confinement auraient dû amener le Ministère à augmenter le nombre de personnels de l'Education Nationale : certains pays européens l'ont fait (dont l'Italie). A rebours de ces mesures de bon sens, le Ministre est resté dans l'idée d'une rentrée normale ! La seule réponse du Ministre : des heures supplémentaires dont on sait bien qu'elles ne permettront pas d'aider véritablement les élèves, juste de mettre en place des dispositifs (dont « Devoirs faits ») qui ne constitueront pas des solutions aux inégalités scolaires et aux difficultés rencontrées par certain-es élèves, aggravées, pour certain-es, par le confinement.

#### **Situation des personnels vulnérables**

Bien tardivement, le 28 août, quelques éléments de réponse apparaissent pour la situation des personnels vulnérables. Le régime des Autorisations Spéciales d'Absence ne s'applique plus, ne permettant plus aux personnels qui seraient vulnérables au regard du Covid-19 d'en bénéficier. Le Ministère de l'Education Nationale considère que le retour en présentiel doit être la norme. Celles et ceux dont l'état de santé expose aux formes graves de la Covid-19 peuvent demander à télétravailler, mais cette demande n'est pas de droit. Les chef-fes d'établissement peuvent la refuser (demander un écrit dans ce cas et nous contacter). Pour le SNES-FSU, l'impératif est de garantir la santé des personnels et il continuera à intervenir en ce sens.

Afin sans doute de mieux protéger les personnes vulnérables, un décret est paru le 29 août qui restreint la liste des pathologies définissant la catégorie des personnels vulnérables, comme si le décret faisait disparaître à sa parution la vulnérabilité !

## La rentrée vue de la Sarthe

Les établissements de la Sarthe abordent cette rentrée sous un tour particulier : en effet, ce sont les seuls de notre académie situés en zone rouge, c'est-à-dire, dans un département où la Covid-19 circule activement, nettement au-dessus des normes admises comme le montrent les taux de positivité. On aurait donc été en droit, comme la FSU l'a demandé à la DASEN via un courrier, d'attendre une expression particulière, des consignes... Que nenni !

Pour l'heure, aucun élément pour cette rentrée n'a été communiqué par la DSDEN, qui reste silencieuse, mais projetterait des réunions plus régulières que l'année dernière du CHSCTD. Serait-ce le signe d'une circulation attendue du virus dans les établissements ?

En attendant sur le terrain, dans les établissements, qu'en est-il ? Les établissements en sont réduits à des bricolages locaux faute de cadrage et de consignes nationales claires et anticipées, le Ministre étant aux abonnés absents sur ces sujets.

Tandis que certains établissements ont eu une pré-rentrée dès le vendredi 28, d'autres l'évalent jusqu'au 1er septembre en différant l'accueil des élèves au 2 (le ministre avait pourtant dit que tous les élèves rentreraient le 1er). Les masques élèves fournis tantôt par le département en collège, tantôt par la région, sont arrivés à certains endroits, et à d'autres non. Certains établissements maintiennent des plénières, d'autres rejettent totalement l'idée, tout comme pour les réunions de rentrée avec les parents parfois remplacées par des livrets ... Plus généralement, alors même que les instances délibératives des établissements (tout particulièrement les CHS) n'ont pas été réunies, toutes sortes de décisions inhérentes à l'organisation pédagogique, sont prises, urgence sanitaire oblige. On pourrait le comprendre si celles-ci ne dépassaient pas largement le cadre de la rentrée, en affectant la structure même de l'année avec, par exemple, des interdits sur des sorties portant sur une grande partie de l'année !

Plus encore : tandis que certains établissements envisagent une rentrée sous des modalités quasi normales si ce n'est le port du masque, d'autres respectent strictement l'hypothèse 1 du plan de continuité pédagogique en cas de circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict, en organisant un non-brassage des élèves avec salles assignées par classe ... On trouve parfois ces deux modalités d'accueil dans la même commune. Quelle organisation ! Une commune cumule ces 2 cas, avec en plus, crise sur le gâteau, un centre de dépistage installé dans le gymnase du collège le jour de la pré-rentrée !

Cette rentrée démarre donc déjà en Sarthe dans un climat d'inquiétude, un constat d'impréparation et d'inégalités des territoires (mot pourtant cher à notre Premier Ministre), et déjà une certaine lassitude chez les personnels.

## 2S2C (Dispositif "Sport - Santé - Culture – Civisme") : le retour !

En cette rentrée 2020 exceptionnelle, dans un contexte sanitaire dégradé, notre Ministre relance ce dispositif (annoncé le 21 avril 2020 et inscrit dans sa circulaire du 4 mai sur la réouverture des établissements, sans aucune concertation). Sous un vernis prometteur, ouvert sur le monde et ludique de « l'école de demain », il dégrade en fait le service public et aggrave les inégalités scolaires (alors que la situation actuelle nécessiterait tout le contraire) :

- tentative de sortie de l'école des enseignements artistiques et sportifs, déconnectés des programmes, dispensés par de multiples intervenants locaux (de statuts très différents, souvent précaires et peu formés) sans réelles garanties (de forme comme de fond), alors que les apports éducatifs doivent être riches et variés dans les classes pour tous les élèves (bien au delà des « fondamentaux » tant vantés par notre Ministre : lire-écrire-compter !), y compris avec des intervenants extérieurs choisis ;

- substitution de l'état par les collectivités locales entraînant inévitablement de fortes inégalités, accès aux équipements sportifs et culturels réduits pour les enseignants et les professionnels (concurrence d'activités), problèmes de responsabilité, de taux d'encadrement et d'organisation chronophage, tout cela sur fond de transferts de compétences nationales et d'autonomie locale dans l'objectif avoué de « libéraliser » le service public d'éducation.

Nous dénonçons ce dispositif dont nous demandons le retrait et nous vous encourageons à être vigilantes, en cette rentrée de septembre 2020, sur des tentatives de mise en place locale. N'hésitez pas à nous contacter pour signaler des dérives. Pour vous donner plus de détails sur ce sujet, nous vous conseillons la lecture de l'article présent sur notre site académique.

**Habituellement déjà, les opérations d'affectation des lauréat-es concours en vue de leur année de stage sont douloureuses : l'administration considérant les stagiaires comme des moyens d'enseignement et non comme des personnels en formation, elle les place en fonction des besoins du service. Plus « agile », comme dirait Jupiter ?**

Pas du tout : les affectations des stagiaires consistent en une série de procédures particulièrement lourdes et complexes. Elles se déroulent en deux temps (l'inter, puis l'intra, chacune sur une plate-forme différente), selon un calendrier communiqué au dernier moment et variable d'une académie à l'autre. Un barème encore plus « indicatif » que pour les titulaires existe que les lauréat-es doivent justifier par l'envoi de pièces (pour certaines au ministère sur sa plateforme, pour d'autres au rectorat par mail, chaque envoi se faisant à deux moments différents – ce serait trop simple, sinon). Le tout pendant que les futur-es stagiaires préparent les écrits puis les oraux du concours.

Pour autant, tout ce cérémonial ne garantit aucunement aux stagiaires d'être affecté-es en fonction à la fois de leur situation personnelle (administrative et familiale) et des besoins de leur formation (près de leur INSPE par exemple) : la complexité des opérations est source de multiples incompréhensions, retards, erreurs du côté des stagiaires, mais aussi de l'administration. Pour le crû 2020 par exemple, il semble que des situations familiales pourtant déclarées en temps et en heure et dûment justifiées par les stagiaires n'aient pas été prises en compte, occasionnant en cascade des affectations proprement invivables.



### Choc (pour les stagiaires) de simplification (pour l'administration)

Et comme si cela ne suffisait pas, cette année a été source de deux complications supplémentaires : en raison du confinement, les affectations ont été décalées et concentrées sur deux mois seulement, ce dont le ministère et le rectorat ont argué pour décréter qu'aucune révision d'aucune sorte ne serait possible. Par ailleurs, en vertu de la « loi de transformation de la Fonction Publique », les opérations se sont déroulées avec encore plus d'opacité que d'habitude : si le rectorat de Nantes a toujours fonctionné sans transparence, le ministère, jusqu'à l'année dernière, communiquait les barres d'entrée en académie, les barèmes des lauréat-es et leurs résultats aux organisations syndicales. C'est désormais terminé, et les effets délétères n'ont pas tardé : les nombreux-euses lauréat-es mal affecté-es ont cherché à comprendre pourquoi, sans obtenir la moindre explication. Car non contente de ne donner aucun élément aux organisations syndicales, l'administration s'est refusé à traiter les demandes des lauréat-es, en leur envoyant, au mieux, une réponse toute prête du type : « Aucune demande de révision d'affectation n'est possible » (sauf si vous arrivez à prouver que c'est nous qui avons fait une erreur, ce qui est impossible vu que l'on ne vous donnera pas toutes les données de l'équation). Sans les interventions du SNES-FSU, elle serait

rejoignez le plus grand collectif  
de professionnels des collèges, lycées et CIO :

 **58 000 syndiqués,**  
titulaires ou non, actifs ou non,  
professeurs, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH. 

**ADHÉREZ EN LIGNE SUR [WWW.SNES.EDU](http://WWW.SNES.EDU)**

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou d'effectuer le paiement en ligne si vous le souhaitez.

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

même restée aux abonnés absents.

### Au rectorat de Nantes, « transformation » = opacité et mépris

Dans la série, le rectorat de Nantes n'est pas en reste : répondre à des stagiaires mal affecté-es « Votre affectation est conforme à vos vœux », quand la plate-forme contraint ironiquement les stagiaires à demander les cinq départements de l'académie, est proprement déplacé. Certaines réponses sont même allées jusqu'à gronder comme des enfants capricieux des stagiaires (très) mal affecté-es. Même moins méprisantes, les réponses des services allaient toutes dans le même sens : circulez, y a rien à voir ! Certain-es stagiaires se sont vu refuser la communication de leur propre barème individuel. Et aucune barre, même départementale, n'a été donnée par le rectorat.

C'est que, au lieu de prononcer les affectations conformément aux textes et donc en fonction des vœux et barèmes des lauréat-es, le rectorat a traité les opérations par ordre de « priorités » non barémées (ce que la publication de l'algorithme utilisé confirme). Que se passe-t-il quand plusieurs priorités entrent en concurrence, mais qu'aucune n'est barémée (faut-il affecter prioritairement cet ex-professeur des écoles qui a travaillé pendant 15 ans à Nantes, ou cette stagiaire près du CHU où elle est suivie) ? C'est là que l'arbitraire et les erreurs manifestes d'appréciation peuvent survenir, et que les situations familiales (pourtant priorité légale) passent au second plan... Ne parlons pas de l'ancienneté en tant que non-titulaire ou AED, ni des erreurs dans le calcul du barème ! Un Groupe de Travail associant les élu-es des personnels, qui permettrait de corriger des erreurs et d'améliorer certaines affectations, pourrait être un élément de solution que l'administration refuse (trop compliqué !).



### Le SNES-FSU aux côtés des stagiaires

Pour aider les futur-es stagiaires dans la jungle des affectations, et adoucir autant que possible la brutalité de ce premier contact avec leur employeur, les militant-es de la section académique du SNES et de la FSU Pays de la Loire ont été présent-es à leur côté durant tout l'été (environ 400 mails traités depuis le 6 juillet). Les S1 ont accueilli et renseigné les stagiaires qui n'arrivaient pas à joindre les directions des établissements, encore en vacances, dès leurs résultats d'affectation la première quinzaine d'août.

L'été prochain, les affectations promettent de nouvelles complications, liées à la mise en œuvre de la réforme des concours et de la formation voulue par Blanquer (qui a profité de l'épidémie de COVID-19 pour accélérer les choses) : l'administration aura à affecter des lauréat-es des concours, sans doute à temps plein devant élèves avec une formation en plus, et les premier-ières étudiant-es en master prétendent « alternants », embauché-es comme contractuel-les pour deux semestres dans les établissements, pendant lesquels ils et elles devront à la fois préparer la classe, le concours et le master. Une entrée par « le faire » et la précarité que le SNES et la FSU refusent.



### POUR NOUS RENCONTRER ET NOUS CONTACTER

- \* à l'INSPE de Nantes, les mardis et vendredis entre 12h et 14h,
- \* par téléphone, le vendredi après-midi, au 02 40 73 52 38
- \* par courriel, à l'adresse [stagiaires@nantes.snes.edu](mailto:stagiaires@nantes.snes.edu)

**Pour la première fois, l'ensemble des opérations du mouvement intra, comme celles du mouvement inter les ayant précédées, ont été menées par l'employeur public seul, avec la disparition légale de la réunion préalable de groupes de travail, formations paritaires mixtes et commissions paritaires associant les élu-es du personnel. Et ce, dans l'opacité de ses bureaux et le contexte très particulier et entièrement dématérialisé imposé par la situation sanitaire.**

En conséquence, ont été rendues impossibles les nombreuses corrections apportées jusqu'alors par nos élu-es au fonctionnement d'un algorithme déjà ancien, dont ils avaient l'expertise nécessaire, et leur intervention sur les phases « manuelles » dites d'optimisation infra-départementale, source - traditionnelle, mais délicate, et justifiant débat qualitatif sur toutes les situations en jeu - d'amélioration du positionnement des « entrant-es », comme de mutations supplémentaires pour les personnels déjà en poste dans l'académie.

Nous avons certes pu conseiller à distance nos nombreux-ses saisisant-es lors de la formulation des vœux et sur le calcul de leur barème, puis intervenir au soutien de ceux et celles qui avaient saisi l'administration d'une contestation de leur affectation finale en requérant expressément, dans leur recours, l'assistance d'un-e représentant-e du SNES-FSU. Mais le « format » donné aux échanges par l'administration – des « bilatérales » en visioconférence avec chaque organisation représentative sur les seuls cas pour lesquels elle avait été mandatée par les intéressé-es – n'ont permis qu'à la marge quelques corrections, souvent à titre provisoire d'une année. Le rectorat a profité du déficit réglementaire en la matière pour opérer par ailleurs un subtil (et tardif) distinguo entre « révisions d'affectations », limitées par lui aux contestations d'une affectation obtenue dans le cadre de l'ensemble des vœux formulés, et « recours » pour les seules affectations hors vœux (en « extension ») ou les non mutations, nous déniaient ainsi toute possibilité d'intervention dans le pre-

mier cas.

Nous avons cependant obtenu, sur un peu plus d'une vingtaine de recours assistés par le SNES-FSU, 13 affectations à titre provisoire, et une révocation définitive liée à une erreur de mouvement évidente que l'administration ne comptait initialement réparer que sous forme provisoire.

Les opérations d'affectation en exercice annuel des TZR anciens et nouveaux possibles à ce stade se sont déroulées, quant à elles, dans une opacité totale, s'égrenant, sans contrôle paritaire aucun, sur tout l'été. Les interventions sur les affectations des stagiaires n'ont pu, comme les années précédentes, que se faire a posteriori, faute de toute communication précise à ce sujet et du groupe de travail à nouveau réclamé, en dehors de la phase préalable de formulation des vœux, pour laquelle nombre d'entre elles ont sollicité notre aide.

L'absence totale sur le site rectoral (« barres » incomplètes) d'informations claires et précises sur les barèmes s'étant avérés nécessaires à des niveaux géographiques pertinents, et des opérations menées, pour certaines d'entre elles au moins, tambour battant, dans le silence des bureaux, sans contrôle paritaire de la transparence et de l'égalité de traitement, laissent donc, comme c'était prévisible, un sentiment général d'incompréhension, voire d'injustice. Cette situation engendre l'idée que de nombreuses erreurs n'ont pas été décelées, ou pas réparées, et que des « passe-droit » en tous genres ont pu être commis. La déshumanisation ainsi révélée du traitement du grand nombre et l'opacité administrative appliquée à ce traitement auront donc, là encore, ôté une bonne part de sa légitimité au travail des personnels du rectorat.

Quant aux contractuel-les, ils auront subi à nouveau toutes sortes de pressions et chantages à l'emploi, sans réunion aucune de la commission consultative paritaire, outre application d'un système évaluatif redevenu dans les faits, annuel, et tributaire des avis des chefs d'établissement et IPR. Gageons, au vu de l'assistance nécessaire prêtée aux CDD et CDI nous ayant communiqué

**LA FONCTION PUBLIQUE  
EST NÉE POUR SERVIR,**

**CETTE LOI VA  
LA DÉTRUIRE.**

**DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



les « propositions » rectorales de modifications de leurs engagements à la faveur des « affectations » projetées à ce stade, que cette situation sera source de plus de contentieux devant la juridiction administrative.

Si le recteur devra bien rendre compte ultérieurement de toutes ces opérations, devant le Comité Technique Académique, cela ne prendra que forme statistique et, optique macronienne oblige, sera l'objet d'un bilan orienté par un discours sur une gestion dite de « proximité » des ressources humaines uniquement fondée sur des actes individuels unilatéraux. Et ce, sans autre discussion possible pour l'avenir que celle portant sur leur cadre général d'intervention, donc sans défense réelle des situations individuelles ainsi malmenées, pour nombre d'entre elles. Or, nous avons toujours soutenu qu'un service public de qualité ne pouvait être rendu aux usagers que par des personnels eux-mêmes un tant soit peu satisfaits du traitement de leur situation, et l'extension, dès le 1er janvier 2021, de l'exclusion de tout regard paritaire dans la matière, elle-même très sensible, des promotions, ne pourra qu'aggraver cette insatisfaction ...

Seul le retour d'élus devant l'administration serait à même de rétablir, pour les mutations et demain, les promotions, les droits et garanties que les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation tiennent par ailleurs des dispositions de leurs statuts particuliers. A minima, pour les agents contractuels, il s'agit de voir respecter concrètement, par la présence de leurs élus, les textes applicables à leur situation et un barème acquis de haute lutte par le passé, comme, pour

ceux dans ce cas, les principes généraux régissant les engagements à durée indéterminée. Des luttes collectives en perspective, encore et toujours...



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**Section  
Académique (S3)**  
15 rue Dobrée  
44100 Nantes  
Tél : 02.40.73.52.38  
Courriel : s3nat@snes.edu  
site : www.nantes.snes.edu

**Permanences au s3**  
15 rue Dobrée, à Nantes

**Consultez le site de la  
section académique (S3)  
pour connaître les  
permanences  
hebdomadaires et  
pour accéder aux  
coordonnées et  
permanences des sections  
départementales (S2)**

**Contactez la section  
académique par courriel :**

**questions générales, adhésion**  
s3nat@snes.edu

**emploi, carrière, mutations**  
emploi@nantes.snes.edu

**Non-titulaires**  
nontitulaires@nantes.snes.edu

**Stagiaires**  
stagiaires@nantes.snes.edu

**AED**  
aed@nantes.snes.edu

**AESH**  
aesh@nantes.snes.edu

La rentrée sociale revêt un caractère tout à fait inédit à plus d'un titre. Aux conséquences humaines de la crise sanitaire, s'ajoutent des mesures régressives portées par le Gouvernement. Celles et ceux qui travaillent et produisent les richesses, dont les salariés qui ont été particulièrement exposés et mis à contribution pendant le confinement, sont les premiers à payer les velléités d'employeurs qui annoncent licenciements et délocalisations. Pendant ce temps, ils maintiennent le versement de dividendes pour les actionnaires et exigent de nouvelles exonérations de cotisations sociales et des baisses d'impôts.

Préparée sans réelle prise en compte de la situation sanitaire et sans moyens supplémentaires, la rentrée scolaire et universitaire inquiète les jeunes, les familles et les professionnels, cela dans le cadre d'un protocole sanitaire ministériel illisible et sans cesse remis en cause. Nous exigeons la mise à disposition gratuite de masques en quantité suffisante à l'ensemble des collégiens, lycéens et étudiants. Il en va de même pour l'ensemble de la population. Pour le monde du travail, il revient aux employeurs de prendre en charge les mesures de protections individuelles et collectives, dont la distribution gratuite de masques en quantité suffisante. La réduction du temps d'exposition également nécessaire induit de discuter de l'organisation, des conditions de travail et réduction du temps de travail.

Les organisations syndicales et de jeunesse affirment ensemble que la priorité doit être donnée à la préservation et à la création en nombre d'emplois stables et qualifiés, à la sortie de la précarité en particulier des jeunes travailleurs, des étudiants, avec leur mise en protection sociale. Cela passe notamment par la réduction du temps de travail sans perte de salaire, le développement des services publics et des industries nécessaires à la réponse aux besoins en biens et services, en prenant en compte l'urgence écologique.

Il est urgent d'augmenter les salaires, les traitements, les pensions et les minimas sociaux.

Il est également temps d'en finir avec les aides publiques de toute nature dont bénéficient de grandes multinationales sans contrepartie et contrôle d'utilisation.

La période a également confirmé les exigences communes qu'ont portées nos organisations lors de la lutte contre la réforme du système des retraites. Nos organisations condamnent toute nouvelle régression en matière de retraite et de protection sociale programmées notamment par le Gouvernement au détour du projet de loi de finances de la sécurité sociale (création de la cinquième branche, augmentation de la CSG, etc. ...).

L'urgence sociale impose aujourd'hui tout au contraire, de préserver notre système intergénérationnel et d'envisager une protection sociale incluant la dimension professionnelle tout au long de la vie, des années d'études à la retraite.

La situation impose donc des mesures de transformation profonde en totale rupture avec les politiques économiques et sociales actuelles. Un énième « plan de relance » qui ne remettrait pas en cause ces politiques, ne pourrait conduire qu'à une aggravation de la crise sociale, économique et écologique.

La question de l'emploi est centrale : lutte contre la précarité et la pauvreté, hausse des salaires, développement des services publics, abandon définitif de la réforme des retraites. **Les organisations La CGT, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF et UNL appellent à faire de la journée du 17 septembre une première journée d'action, selon des modalités à définir dans les secteurs professionnels et les territoires (grèves, manifestations, rassemblements, etc. ...) pour imposer le changement nécessaire.**

Paris, le 27 août 2020.



**Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de SNES**

**Pays de Loire :**

Hélène Bouchoux, Marie Haye, Nelly Hervouet, Xavier Hill,  
Igor Martin, Céline Pella, Geoffrey-Gaylord Remaud.

**Composé  
sous**



Scribus